

ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 24 JUIIN 2025

SOMMAIRE

LISTE DES DELIBERATIONS

Innovation et prospective

- 2025.022 VALORDOM 3 : présentation des orientations de la feuille de route
- 2025.023 Tri des emballages/papiers du territoire du VALTOM Choix du scénario après 2029
- 2025.024 Adhésion du VALTOM au Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne
- 2025.025 Adhésion du VALTOM au Centre International de Ressources et d'Innovation pour un Développement Durable (CIRIDD)

Affaires administratives

- 2025.026 Mise à jour du tableau des effectifs
- 2025.027 Marchés publics à procédure adaptée (MAPA) délégation du Président
- 2025.028 Adoption d'une motion aux côtés de la Fédération Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel

Affaires financières et prospectives budgétaires

- 2025.029 Affectation définitive du résultat 2024 du Budget Principal (BP) du VALTOM
- 2025.030 Affectation définitive du résultat 2024 du Budget Annexe (BA)
- 2025.031 Compte de gestion 2024 du Budget Principal (BP)
- 2025.032 Compte de gestion 2024 du Budget Annexe (BA) « Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »
- 2025.033 Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Principal (BP)
- 2025.034 Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Annexe (BA) CODOEC
- 2025.035 Aide d'urgence à Mayotte Information du versement au SIDEVAM 976
- 2025.036 Modification de la gratification des stagiaires

Valorisation et recyclage

- 2025.037 Marché 25-06 Valorisation et traitement des cartons, bois et gravats collectés en déchèterie - Attribution
- 2025.038 Marché 25-01-A Création d'une plateforme de valorisation des biodéchets à Saint-Sauves d'Auvergne - Attribution
- 2025.039 Marché 21 02 002 pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, avenant n° 4
- 2025.040 Marché N°19 01 001 bis Prestations de tri des emballages et papier collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage Avenant n°2
- 2025.041 Marché 24-11 - Exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM, avenant n° 1 lot 1 (Saint-Diéry) et lot 2 (Ambert)
- 2025.042 Marché 24.07 - Transport de déchets depuis les centres de transfert et exploitation des centres de transfert sur le territoire du VALTOM Avenant n° 1 - Lot 7 (Site de Saint-Eloy-les-Mines)

Economie circulaire et prévention

- 2025.043 Convention avec la ligue de Rugby Auvergne Rhône Alpes - Maison Ovalie de Clermont-Ferrand
- 2025.044 Convention de partenariat entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme, avenant n° 3
- 2025.045 Convention de partenariat entre le VALTOM et le lycée Rabelais de Brassac-les-Mines
- 2025.046 Bilan 2023-2024 - Mise à Disposition sans facturation des composteurs individuels de jardin

LISTE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 juin 2025

Le 24 juin 2025, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 13 juin 2025

Secrétaire de séance : Bernard BOULEAU

Nombre de Membres :

En exercice : 36

Présents (19) :

Par ordre alphabétique :

Mesdames : BRUN Evelyne, FROMAGE Catherine, GAIDIER Michelle, STANISLAS Anne Laure; ;

Messieurs : BATTUT Laurent, BOULEAU Bernard, BRUNMUROL Laurent, CAYRE Philippe, CHAUCOT Gérard, CLAMADIEU Yves, CUBIZOLLES Jean-Marc, DEQUAIRE René, DESMARETS Pierre, LOBREGAT Stéphane, MEALLET Roger Jean, MOLIMARD Alain, PICHON Jean, RAVEL Pierre, RENIE Stanislas.

Pouvoirs (5) :

Madame BIRARD Cécile (à Monsieur Laurent BRUNMUROL) ;

Monsieur CINEUX Cyril (à Monsieur Pierre RAVEL) ;

Monsieur GUITTON Florent (à Madame Evelyne BRUN) ;

Monsieur MAILLARD Guy (à Monsieur Stéphane LOBREGAT) ;

Monsieur MENAGER Marc (à Monsieur Laurent BATTUT).

Excusés (8) :

Mesdames : BRIAT Dominique, DAVID Marie, DUBIEN Ghislaine, LAROUDIE Fabienne, TRICHARD Dorothée ;

Messieurs : AUSLENDER Jérôme, BEAUD Gérard, CHABRILLAT Rémi, CHAMPOUX Bruno, CHASSARD Frédéric, LAGRU Alain, LANDIVAR Diego.

.

Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :

Innovation et prospective

- 2025.022 VALORDOM 3 : présentation des orientations de la feuille de route
Le comité syndical prend acte de cette feuille de route avant de la valider lors du comité syndical du VALTOM en octobre.
- 2025.023 Tri des emballages/papiers du territoire du VALTOM Choix du scénario après 2029
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le choix du bureau élargi du VALTOM du 11 mars 2025 pour la réalisation du tri des emballages/papiers des adhérents du VALTOM par la construction d'un centre de tri sous maîtrise d'ouvrage publique opérationnel au 1er janvier 2030, via un Marché Global de Performance (MGP) sur le foncier disponible du pôle Vernéa (parcelles CY 99 et CY 100).
- 2025.024 Adhésion du VALTOM au Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adhérer au CISCA pour 2025 pour un montant annuel de 2 000 € et de désigner Roger Jean MEALLET (titulaire) et Laurent BATTUT (suppléant) pour représenter le VALTOM en son sein
- 2025.025 Adhésion du VALTOM au Centre International de Ressources et d'Innovation pour un Développement Durable (CIRIDD)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à adhérer au CIRIDD à partir de 2025 et pour les années suivantes, pour un montant de 480 € en 2025

Affaires administratives

- 2025.026 Mise à jour du tableau des effectifs
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de mettre à jour le tableau des effectifs et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la collectivité
- 2025.027 Marchés publics à procédure adaptée (MAPA) délégation du Président
Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 2 décembre 2024 au 1er juin 2025.
- 2025.028 Adoption d'une motion aux côtés de la Fédération Agir pour la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Usse!
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'adopter cette motion

Affaires financières et prospectives budgétaires

- 2025.029 Affectation définitive du résultat 2024 du Budget Principal (BP) du VALTOM
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation définitive du résultat du budget principal du VALTOM pour l'exercice 2024.
- 2025.030 Affectation définitive du résultat 2024 du Budget Annexe (BA)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation définitive du résultat du Budget Annexe Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) de l'exercice 2024
- 2025.031 Compte de gestion 2024 du Budget Principal (BP)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2024 du Budget Principal du VALTOM, établi par l'Administrateur des finances publiques
- 2025.032 Compte de gestion 2024 du Budget Annexe (BA) « Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire (CODOEC) »
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2024 du Budget Annexe CODOEC, établi par l'Administrateur des finances publiques.
- 2025.033 Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Principal (BP)
Le comité syndical décide, à l'unanimité de :
1- Prendre acte de la présentation du compte administratif 2024 du budget principal du VALTOM, lequel se synthétise ainsi :

- Résultat de l'exercice 2024 :

	Prévu * (BP+DM)	Prévu (Hors virements et résultats)	Réalisé * (Hors virements et résultats)	Solde
Dépenses de fonctionnement	122 400 329,03 €	99 988 074,32 €	91 970 046,95 €	22 287 719,66 €
Recettes de fonctionnement	122 400 329,03 €	117 842 338,34 €	114 257 766,61 €	
Dépenses d'investissement	46 869 981,62 €	36 014 463,81 €	25 783 805,74 €	- 1 145 664,63 €
Recettes d'investissement	46 869 981,62 €	24 457 726,91 €	24 638 141,11 €	

*Ces 2 colonnes ne recouvrent pas le même périmètre d'opérations. En effet, la colonne « prévu » intègre les opérations réelles, d'ordre, le virement et le résultat du BP 2023, qui sont ainsi équilibrées, tandis que ce qui relève du « réalisé » concerne l'ensemble des mandats et titres de l'année 2023 (hors virements, résultats et restes-à-réaliser et à percevoir).

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : + **22 287 719,66 €** ;
- Déficitaires en investissement : - **1 145 664,63 €**.

- Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	- 10 258 099,31 €		- 1 145 664,63 €	- 11 403 763,94 €
Fonctionnement	17 608 867,60 €	13 050 876,91 €	22 287 719,66 €	26 845 710,35 €
TOTAL	7 350 768,29 €	13 050 876,91 €	21 142 055,03 €	15 441 946,41 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)	
Section d'investissement - Dépenses	1 802 938,90 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	1 802 938,90 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024 est de 26 845 710,35 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2024 additionné au report antérieur au 31 décembre 2023 (résultat de clôture 2023 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : 22 287 719,66 + (17 608 867,60 € - 13 050 876,91 €) = 26 845 710,35 €

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est partiellement reporté en section d'investissement, soit 13 206 702,84 € (article 1068).

→ Le montant résiduel de 13 639 007,51 € est reporté en section de fonctionnement (article 002).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement* se présentent comme suit :

	Section Fonctionnement 2024	Rappel 2023
Dépenses réelles	92 %	91 %
Recettes réelles	97 %	99 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2024 représente un résultat déficitaire de - 11 403 763,94 €.

Il correspond au résultat brut d'investissement de 2024 (- 1 145 664,63 €) additionné au report du résultat de clôture de 2023 (- 10 258 099,31 €) de la section d'investissement.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement se présentent comme suit :

	Section Investissement 2024	Rappel 2023
Dépenses réelles	59 %	96 %
Recettes réelles	102 %	Néant

- 2- Constaté les identités de valeurs du compte administratif 2024 du budget principal du VALTOM avec les indications du compte de gestion 2024 ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2025.034 Compte Administratif (CA) 2024 du Budget Annexe (BA) CODOEC

- 1- Prendre acte de la présentation du CA 2024 du BA CODOEC, lequel se synthétise ainsi :
 - Résultat de l'exercice 2024 :

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement	6 013 503,80 €	2 129 020,67 €	2 678 576,23 €
Recettes de fonctionnement	6 013 503,80 €	4 807 596,90 €	
Dépenses d'investissement	79 776,00 €	68 176,28 €	- 19 444,08 €
Recettes d'investissement	79 776,00 €	48 732,20 €	

Le montant du CA fait apparaître un résultat brut :

- Excédentaire en fonctionnement : **+ 2 678 576,23 €** ;
- Déficitaire en investissement : **- 19 444,08 €**.
- Exécution budgétaire 2024 et résultats de clôture :

	Résultat de clôture de l'exercice 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €	- 19 444,08 €	- 19 444,08 €
Fonctionnement	27 776,00 €	27 776,00 €	2 678 576,23 €	2 678 576,23 €
TOTAL	27 776,00 €	27 776,00 €	2 659 132,15 €	2 659 132,15 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2024 (équilibre BP 2025)	
Section d'investissement - Dépenses	3 450,00 €
Section d'investissement - Recettes	0,00 €
SOLDE	3 450,00 €

- En fonctionnement : le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2024 est de 2 655 682,15 €.

Il correspond au résultat brut de fonctionnement de 2024 additionné au report antérieur au 31 décembre 2023 (résultat de clôture 2023 moins la part affectée à l'investissement).

Soit : 2 678 576,23 + (0,00 € - 22 894,08 €) = 2 655 682,15 €

→ Lors de l'affectation du résultat, afin de combler le besoin de financement, ce résultat est reporté en section d'investissement, soit 22 894,08 € (article 1068).

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles de fonctionnement se présente comme suit :

Section Fonctionnement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	36 % (77 %)	88,3 %
Recettes réelles	80 %	87,3 %

- En investissement : le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2024 représente un résultat de - 19 444,08 €.

Le taux de réalisation des dépenses et recettes réelles d'investissement se présente comme suit :

Section Investissement 2024		Rappel 2023
Dépenses réelles	85 %	0 %
Recettes réelles	100 %	0 %

- 2- Constaté les identités de valeurs du compte administratif 2024 du budget annexe CODOEC avec les indications du compte de gestion 2024 ;
- 3- Reconnaître la sincérité des restes-à-réaliser ;
- 4- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

2025.035 Aide d'urgence à Mayotte Information du versement au SIDEVAM 976

Le comité syndical prend acte du versement en mars dernier de l'aide d'urgence à hauteur de 50 000 € au SIDEVAM 976.

2025.036 Modification de la gratification des stagiaires

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'une gratification des stagiaires selon les conditions prévues

Valorisation et recyclage

2025.037 Marché 25-06 Valorisation et traitement des cartons, bois et gravats collectés en déchèterie - Attribution

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de valorisation et de traitement des cartons, bois et gravats collectés en déchèteries à compter du 1^{er} janvier 2026

2025.038 Marché 25-01-A Création d'une plateforme de valorisation des biodéchets à Saint-Sauves d'Auvergne – Attribution

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider la construction de la plateforme de compostage de biodéchets de Saint-Sauves et d'attribuer le marché 25-01-A à la société TP LYAUDET pour un montant de 525 323 € HT

2025.039 Marché 21 02 002 pour l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Puy-Long, avenant n° 4

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 4 du marché 21 02 002 pour la prolongation de 12 mois (année 2026) du marché d'exploitation de l'ISDND de Puy-Long avec l'entreprise ONYX ARA (Véolia) pour un montant de 2 505 200 € HT

2025.040 Marché 19 01 001 bis Prestations de tri des emballages et papier collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM et mise à disposition des matériaux pour les filières de recyclage Avenant n°2

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°2 au marché 19 01 001 bis public de service relatif à des prestations de tri des emballages et papiers collectés sélectivement sur le territoire du VALTOM

- 2025.041 Marché 24-11 - Exploitation et maintenance des stations de traitement de lixiviats du VALTOM, avenant n° 1 lot 1 (Saint-Diéry) et lot 2 (Ambert)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer respectivement les avenant 1 du marché 24-11 pour les lots 1 et 2
- 2025.042 Marché 24.07 - Transport de déchets depuis les centres de transfert et exploitation des centres de transfert sur le territoire du VALTOM Avenant n° 1 - Lot 7 (Site de Saint-Eloy-les-Mines)
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 du marché 24.07, lot 7

Economie circulaire et prévention

- 2025.043 Convention avec la ligue de Rugby Auvergne Rhône Alpes - Maison Ovalie de Clermont-Ferrand
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention avec la Ligue de rugby d'AURA dans le cadre de ce partenariat
- 2025.044 Convention de partenariat entre le VALTOM et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Puy-de-Dôme, avenant n° 3
Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider le programme 2025/2026 avec la CMA pour un montant de 24 240 € HT et d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle, en annexe de la présente délibération.
- 2025.045 Convention de partenariat entre le VALTOM et le lycée Rabelais de Brassac-les-Mines
Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat entre le Lycée François Rabelais de Brassac-les-Mines et le VALTOM
- 2025.046 Bilan 2023-2024 - Mise à Disposition sans facturation des composteurs individuels de jardin
Le comité syndical prend acte du bilan 2023-2024 de la mise à disposition sans facturation des composteurs individuels de jardin.